

HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS

Applicable à compter du 01 janvier 2022 (*)

Pour les mandats de vente simple

TVA 20 %

<u>Prix net vendeur</u>	<u>% honoraires ttc **</u>
Appartements-Villas	
< 350.000 €	6
de 350.001 à 500.000 €	5
de 500.001 à 800.000 €	4,5
> 800.000 €	4
Terrains-garages-murs & fonds	8
Biens agricoles équestres	
< 800.000 €	4
de 800 à 1 M €	3,5
>1 M €	3

Mandat de vente exclusif 12 mois : 6 %

** Les honoraires agence peuvent être à la charge soit du vendeur soit de l'acquéreur selon les modalités prévues au mandat de vente. Ils sont à la charge de l'acquéreur pour les biens agricoles équestres.

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS

Usage habitation, vide ou meublé – secteur 06 zone tendue

10 € ttc / m2 hab → pub, visite, constitution et contrôle du dossier, rédaction du bail

Option : + 3 € ttc / m2 hab → état des lieux d'entrée

Location saisonnière : 20 % ttc du total hc à la charge du bailleur

Usage commercial : 10 % ttc du loyer triennal hc à la charge du preneur

(*) pour les nouveaux biens commercialisés à compter du 01.01.2022